Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

SPop' infos Avril 2025 N°28



« Tout ce qui est humain est nôtre »

à bientôt, François !



Lors d'une collecte dans un supermarché dracénois

Le 7 mai prochain François arrêtera son activité au sein de notre comité. Quatre ans et six mois où chaque bénévole a pu apprécier sa gentillesse, son humour, sa culture et sa capacité de travail et d'organisation. Mais promis, ce n'est qu'un au revoir. Tu reviendras comme bénévole. A bientôt François, et un grand merci !

François a intégré le Secours populaire le 1er novembre 2020, après une carrière à la poste, dans le cadre d'un mécénat de compétences : c'est la mise à disposition d'un salarié (et de ses compétences) au profit d'une association sociale et solidaire. A partir du 1er juin 2023, il a été détaché au SPF en pré-retraite à mi-temps. Au 1er juin 2025, François sera dispensé d'activités pour une retraite effective en 2028. Il souhaite faire une coupure après son passage au SPF pour y revenir comme bénévole en novembre 2025.

A son retour, François ne s'occupera plus de l'agenda mais aura un engagement régulier, une fois par semaine : pour un soutien administratif aux membres du bureau, une aide au courrier, au classement des dossiers, à l'organisation des opérations palettes pour les dons des grandes surfaces, … Son but est d'aider l'équipe avec sa bonne connaissance de notre

comité et de ses 120 bénévoles (qui ne connait pas François ?). Si François a choisi de revenir parmi nous, c'est qu'il partage les valeurs de notre association et notamment la solidarité. Il a choisi le SPF où il a servi l'équipe tout en tissant de nombreuses relations amicales. « Le SPF m'a ramené aux valeurs du collectif, de l'engagement que j'ai connues à mes débuts à la Poste ».



Avant de nous quitter, François a pris soin d'expliquer ses différentes tâches (l'agenda, la gestion des mails, …) : elles seront réparties sur plusieurs bénévoles, notamment les membres du bureau. Chacun gérant donc de manière plus autonome son domaine de compétences.

Ses longs courriels multicolores, ses blagounettes toujours drôles, sa présence bienveillante envers les bénévoles et les personnes accueillies, ses conseils aux jeunes, sa disponibilité, son organisation des tâches au cordeau, tout cela a bien changé le fonctionnement de notre « petite entreprise » de la solidarité.

Merci pour tout François ! Reviens vite !

François tient à remercier les deux secrétaires généraux pour leur confiance : Claude Roux, qui l'avait recruté il y a bientôt cinq ans, et Francis Bel, qui lui a confié de nombreuses et passionnantes missions. Et tous les bénévoles avec lesquels il a lié de nombreuses amitiés : « ici chacun apporte sa personnalité dans la défense des mêmes valeurs ».

Des brèves

*** Au musée des Arts et traditions Populaires de Draguignan : l'art de la cuisine en Provence (jusqu'au 26 avril 2025) . Expositions, animations, dégustations, ateliers, conférences.**

*** Festival de la terre (jusqu'au 18 mai 2025) : balades, expositions, films, conférences, portes ouvertes, pour vivre et prendre soin de la terre. Organisé par l'association Colibris83-Dracénie. colibris83.org**

*** Les Printaniales organisées par la commune de Trans-en-Provence : Foire de printemps, dimanche 6 avril 2025, de 10H à 18H au centre du village. Vide-greniers, artisanat, fleurs, plantes, produits du terroir. Le SPF sera présent sur un stand. Apéritif à 11H45. Restauration sur place.**

Le partage de l'art, par Ariane Ascaride, comédienne



Ariane Ascaride a souvent été engagée aux côtés du Secours populaire, partageant les valeurs de notre association. En 2020, elle a été la marraine de la campagne pauvreté précarité. En 2021, elle offrait avec Robert Guédiguian son mari et complice de cinéma, la somme de 300 000 euros au SPF de Marseille pour lui permettre de devenir propriétaire de ses locaux dans le 14 ème arrondissement.

Il nous a paru intéressant de publier l'article suivant, paru dans le livre « 100 ans d'engagement pour un monde plus juste et plus solidaire » à l'occasion des 80 ans du SPF.

« Lorsque j'étais enfant, que j'allais à ce qui s'appelait l'école communale, ma maîtresse a emmené notre classe au cinéma voir un film qui a marqué des dizaines de générations « le ballon rouge ». Je suis ressortie de cette séance très secouée par la poésie de ce film (dont j'apprendrais des dizaines d'années plus tard qu'il avait obtenu la palme d'or à Cannes). Ce film me faisait découvrir une ville que je n'avais jamais vue, me permettait de croire que l'on peut être ami avec un ballon, ce qui pour moi était si simple à comprendre. Ce film sans me l'expliquer me donnait le droit de rêver, d'imaginer, de découvrir aussi le monde et les autres.

A mon sens, c'est cela la culture, elle nous permet de savoir que d'autres ont eu des rêves et qu'ils ont eu envie de les partager avec d'autres, afin d'échanger et de faire de nous des femmes et des hommes porteurs de réflexions et d'émotions. Avoir accès à la création, picturale, littéraire, musicale, cinématographique ouvre le cœur, l'esprit et l'âme. C'est aussi indispensable que l'eau pour nous rafraîchir ou le pain pour nous rassasier. On fait souvent croire que l'art est réservé à certains, on persuade les autres que c'est un domaine gardé où ils n'ont pas droit d'accès. Voilà pourquoi lorsqu'on ne naît pas dans un milieu favorisé, la honte, car il n'y a pas d'autre mot, empêche beaucoup de nous autres d'entrer dans un musée, un opéra, un théâtre et même un monument national … Combien de fois, j'ai entendu cette phrase : « non, ce n'est pas pour moi, je n'y comprends rien ». Je voulais juste répondre,

il n'y a rien à comprendre, il suffit de regarder, écouter, et se laisser porter par ses propres émotions qui vont faire naître des questions, questions qui vont ouvrir les portes de la connaissance.

L'art et la culture d'un pays sont à tous ceux qui l'habitent, c'est cela la vérité. Et toute forme d'expression a sa place dans une société humaine et attentive à tous. Je suis l'exemple même de ce processus, parce que mon père aimait l'opéra je connais cet art, mais il est vrai que j'ai mis longtemps avant d'oser franchir les portes d'un théâtre lyrique. C'est pourquoi je le dis encore et toujours il faut donner à tout enfant la possibilité d'aborder ce qui est son droit fondamental, l'art et la culture, car cela lui apprendra la liberté de penser, la liberté de vivre sa vie avec confiance et exigence ».

Nouvelle activité à la boutique



Guillèle et Francis ont réceptionné les premiers véhicules

Afin d'élargir la zone de vente de la boutique, Guillèle et Francis ont décidé de récupérer de vieux véhicules et de les revendre pour des sommes raisonnables.

Ces véhicules seront entreposés dans la cour des Minimes.

L'opération devrait pouvoir engendrer des bénéfices conséquents. Un gardien de nuit sera engagé pour surveiller les voitures.

Mise en vente des premières voitures à compter du 1er avril 2025.

*** * ***



Journée des droits des femmes



Pour la journée internationale du droit des femmes le 8 mars, les cheminots CGT de la gare des Arcs ont organisé une collecte auprès de leurs collègues pour les bénéficiaires de notre comité.
Christiane Thomas est allée la chercher : ils ont récolté 25 kg de produits essentiellement des couches bébés et des protections hygiéniques mais aussi 2 boîtes de lait maternisé , des produits d'hygiène bébé et féminine .
Bien sûr une lettre de remerciements a été adressée aux cheminots pour ce beau geste solidaire.

Ce même jour, était inaugurée la maison de solidarité à Draguignan qui porte désormais le nom de Josette Boisgibault, récemment décédée, connue pour son engagement en faveur des droits des femmes.

(voir Spop'infos octobre 2024).

Des sourires qui font plaisir !

Depuis novembre 2024, nous accueillons dans notre local Mélisa et sa maman. Toutes deux sont arrivées de Turquie avec un statut de réfugiées. Mélisa est scolarisée à l'école Mireur au CP, elle a une grande sœur au collège Ferrié.

A leur arrivée dans notre pays, elles ne parlaient pas la langue française.





La maman vient tous les mardis aux cours de Français, et Mélisa fréquente assidument l'aide à la scolarité du mercredi matin. Elles ont toutes deux fait de gros progrès en Français et semblent bien heureuses parmi nous.

Prochainement nous allons visiter le musée des ATP, la maman de Mélisa a demandé à nous accompagner. Bienvenue !

Dans l'actu

Chaque mois, Catherine nous gratifie de son oeil acéré et documenté sur l'actualité sociale.

La double galère : être dans la précarité et ne pas pouvoir accéder à ses droits sociaux

En France, la précarité est une réalité très concrète : l'Observatoire des inégalités recensait **5,1 millions de personnes pauvres en 2022**, soit **8,1% de la population** (seuil de pauvreté défini comme égal à 50% du revenu médian des Français, soit **1 014 € par mois** pour une personne seule).

Au-delà des difficultés financières, ces personnes, demandeurs d'emploi, « travailleurs pauvres », jeunes, handicapés, retraités, mères isolées, se heurtent souvent à une double peine : **la précarité** elle-même définie comme l'absence d'une ou plusieurs des **sécurités fondamentales,** notamment celles de l'emploi, du logement, de la santé… mais aussi **les obstacles administratifs pour accéder à leurs droits sociaux**. Cette situation crée un **cercle vicieux** où les plus vulnérables se retrouvent encore plus marginalisés.

La France dispose certes d'un système de protection sociale théoriquement robuste. Les droits sociaux incluent des aides comme le Revenu de Solidarité Active (RSA), les allocations logement, l'assurance maladie, diverses prestations familiales. Cependant, l'accès à ces droits est souvent entravé par des **procédures complexes, des délais administratifs longs, des contrôles renforcés**.

L'association ATD Quart Monde, dans une étude publiée en septembre 2024 [1]mettait en lumière « **la maltraitance institutionnelle, amplificateur de pauvreté** ». Des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête se plaignaient de la **disparition progressive des permanences des caisses d'allocations familiales et de l'obligation de faire des démarches dématérialisées**. Alors même que les personnes précaires n'ont souvent **pas accès à un ordinateur ou ne savent pas naviguer** sur les sites lorsqu'ils sont en libre-service. Les « maisons France services », ouvertes notamment dans les bureaux de poste, ont partiellement résolu ce problème d'accès, mais selon les usagers, il y a des files d'attente et la confidentialité des échanges n'est pas du tout garantie : « *Vous devez déballer votre vie et les personnes derrière entendent tout* ».

Or **la stigmatisation sociale** joue un rôle important dans le **renoncement aux droits sociaux** : les personnes précaires peuvent ressentir une honte ou une peur du jugement qui les dissuade de demander de l'aide. Cette stigmatisation est renforcée par des **discours politiques et médiatiques sur « l'assistanat »**, présenté comme système de redistribution des richesses ou de solidarité qui aurait comme effet pervers de maintenir les bénéficiaires dans leur situation de dépendance vis-à-vis de ce système. Ces discours martelés tendent à **culpabiliser** les bénéficiaires d'aide sociale.

Tout cela participe largement à **l'exclusion des personnes précaires** : découragées, perdant confiance, honteuses, elles n'ont plus recours aux aides. Et s'enfoncent un peu plus dans les difficultés financières et sociales.

Les exemples de cette double peine sont légion : des **allocataires du RSA ou des allocations logement** qui se trompent dans l'actualisation trimestrielle de leur dossier, sont alors soupçonnés de fraude et voient les versements suspendus. Des **demandeurs d'un logement social** sont obligés d'accepter un appartement insalubre, sinon « *ils vont attendre très longtemps* ». Des **conseillers de France Travail** doivent gérer « une file active » de plusieurs centaines de demandeurs d'emploi, tout en consacrant 20% de leur temps à des contrôles ; des **professionnels de la tutelle** ont en charge le suivi de 80 personnes, contre 40 il y a quelques années. **Des migrants** ont des difficultés à accéder

[1] Cf Le Monde du 20 septembre 2024

aux formulaires de l'AME (Aide médicale d'Etat), puis à les remplir ainsi que pour le renouvellement de leur titre de séjour, qui s'effectue en ligne. **Des assistantes sociales sont souvent débordées** par le nombre de personnes à accompagner.

Certes, la CAF, pour contrer ces difficultés, expérimente par exemple des déclarations de ressources préremplies pour le calcul du RSA ou de la prime d'activité. Mais c'est une goutte d'eau dans l'océan des démarches administratives et cela ne concerne que deux prestations sur des dizaines…

Pourtant la solution d'une **fusion des allocations et d'un guichet unique pour y accéder est à l'étude … depuis 2017**, et elle n'a pas encore vu le jour.

Pire, la situation se dégrade avec l'informatisation à outrance : le 5 décembre 2023, c'est **l'algorithme des CAF** qui était ciblé par une enquête approfondie du Monde : le « *data mining* » ou exploration des données est un système informatisé, généralisé depuis 2020 à toutes les Caisses, qui **attribue à chaque allocataire un score de 1 à 10 selon son profil, défini par 40 critères.** Cet algorithme s'applique aux **14 millions de foyers d'allocataires** gérés par la CAF… Plus le score de l'allocataire est élevé, plus la personne est qualifiée de « **susceptible de frauder » et plus elle fera l'objet de contrôles inopinés à son domicile**. Bien que l'algorithme soit tenu secret, les enquêteurs du Monde ont pu identifier certains critères faisant « grimper le score » des allocataires : le fait d'être mère isolée, de toucher l'AAH, d'avoir un conjoint de plus de 60 ans, d'avoir un enfant de plus de 12 ans au foyer, d'avoir des revenus inférieurs à 942 euros par personne…

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) s'est défendue en disant que le *data mining* ne faisait que **rechercher les « erreurs déclaratives », et pas les fraudes intentionnelles**. Et que le **« juste droit »**, principe qu'elle applique, avait permis en 2022 de réclamer 985 millions d'euros de trop perçus aux allocataires, mais aussi de leur rendre 378 millions de droits non versés à tort. Il n'en reste pas moins que l'algorithme a été épinglé par diverses associations et des journalistes comme **occulte et potentiellement discriminatoire**.

A l'accueil au Secours Populaire, nous sommes souvent amenés à **apporter une aide alimentaire à des familles dont le budget, déjà précaire, est déséquilibré par des remboursements de trop perçus, par des suspensions d'allocations, par des retards dans le versement des IJ (indemnités journalières de la Sécurité sociale), de l'AAH ou des indemnités de demandeurs d'emploi**. Nous accueillons aussi des personnes ignorant leurs droits par exemple à la CSS (ex-CMU), ou au chèque énergie, ou à l'ASPA ou « minimum vieillesse », etc. D'une certaine façon, et dans la limite de ses moyens, **le Secours populaire fournit un palliatif à ces disfonctionnements de l'administration et du système d'aide social.** Mais le mieux serait de les faire disparaitre... Les solutions de simplification administrative existent, mails elles sont longues à mettre en place et demandent une volonté politique affirmée. En attendant… il nous appartient de soutenir les personnes que nous accueillons en les informant autant que possible sur leurs droits. Et de lutter contre la stigmatisation sociale en promouvant une vision toujours plus inclusive et solidaire du SPF.

